

18 JUIL. 2018

Arrivée Secteur Courrier

Madame Johanna ROLLAND
Présidente
Nantes Métropole
2 cours du champ de mars
44923 NANTES cedex 9

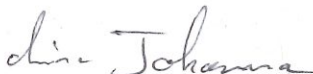
Nantes,
Le 13 juillet 2018

Nos réf. : PLU/18.026

Affaire suivie par Anne-Cécile BERNARD
Département Economie et Stratégie des Territoires
Tél : 02 40 44 63 98

Objet : avis sur le PLUM de Nantes Métropole

Madame la Présidente,



Je vous remercie de m'avoir soumis, pour avis, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des 24 communes de l'agglomération nantaise.

Je salue tout d'abord le travail technique qui a été effectué sur ce dossier et la concertation que vous avez mise en place, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUM, avec la CCI et les acteurs économiques, à travers notamment le Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques.

Le PLUM s'inscrit dans un contexte réglementaire renouvelé suite à la réforme du PLU entrée en vigueur en 2016. Privilégiant un urbanisme de projet, l'application de cette réforme sur la métropole va, par conséquent, entraîner une nouvelle façon d'instruire les projets et les autorisations d'urbanisme. Un accompagnement sera nécessaire pour que l'interprétation des règles soit la plus juste et la plus efficace, et pour faciliter les projets économiques et l'implantation des entreprises sur l'agglomération.

S'agissant plus spécifiquement des activités économiques, la CCI souhaite rappeler que le PLUM doit accompagner le dynamisme économique métropolitain et créer les conditions favorables à son développement : en fixant un cap, tout en laissant la souplesse nécessaire aux besoins constants d'adaptation des entreprises aux évolutions tant conjoncturelles que structurelles.

C'est pourquoi, nous serons vigilants sur le suivi et la mise en œuvre des nouvelles règles du PLUM et leurs conséquences concrètes, en espérant que celles-ci ne brident pas l'évolution des entreprises et qu'elles ne soient pas en contradiction avec les logiques économiques à l'œuvre.

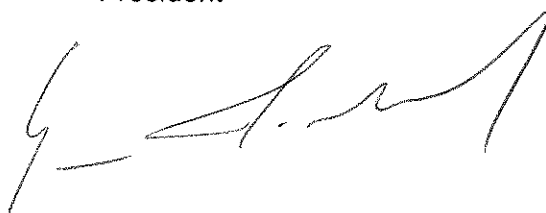
Nos remarques, que vous trouverez dans la note jointe, portent donc essentiellement sur les points d'alerte suivants :

- permettre une adaptation et une mutation de l'économie : prise en compte, notamment, des entreprises existantes et de leurs besoins d'évolution et de renouvellement.
- conserver notre capacité d'accueil et de développement des filières économiques et notamment industrielles, en préservant des possibilités d'extension de zones d'activités.

En conclusion, et sous réserve de la prise en compte de nos remarques formulées dans la note jointe, la CCI émet un avis favorable sur le PLUM, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux observations transmises dans ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann TRICHARD
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Trichard', written in a cursive style.